



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

CONVENTION

Collaborateur occasionnel - Bénévole BAFA - BAFD

La Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP) souhaite pouvoir proposer à des jeunes issus du territoire une formation diplômante ainsi qu'une première expérience professionnelle afin de les aider à s'intégrer dans le monde du travail.

Pour cela une collaboration « gagnante/gagnante » est proposée :

- Une participation financière de la CCHLPP ;
- En contrepartie, le jeune s'engage à intervenir bénévolement au sein de la CCHLPP et/ou de toute association organisatrice d'accueils collectifs de mineurs ayant son siège sur le territoire de la CCHLPP, dans le domaine de compétence de la formation suivie, pendant un temps préalablement déterminé dans la présente convention

Entre La Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre dont le siège social est situé 10 Route d'Obermodern – 67330 BOUXWILLER
Représentée par son Président, dûment habilité par délibération du 27 mai 2021,
Ci-après désignée, la CCHLPP,
D'une part

ET (éventuellement)

L'association organisatrice d'accueils collectifs de mineurs dont le siège est situé
.....
Représentée par son (sa) Président(e),
Ci-après désignée, l'Association
D'autre part,

ET

Madame, Monsieur (*préciser nom, prénom du collaborateur occasionnel*),
Domicilié(e) : (*préciser adresse du collaborateur*),
Ci-après désigné (e) par le « collaborateur bénévole »,
D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : OBJET

La présente convention fixe les conditions de présence (nom prénom)..... du collaborateur bénévole au sein du service animation de la CCHLPP et/ou de toute association organisatrice d'accueils collectifs

de mineurs ayant son siège sur le territoire de la CCHLPP, conformément aux dispositions de l'annexe jointe.

Article 2 : FORMATION

La CCHLPP s'engage à verser directement auprès de l'organisme de formation validé par l'établissement public, 90% du coût de la formation (dans la limite de 450 € pour la formation BAFD et 400 € pour la formation BAFA), sur présentation d'un devis préalable mentionnant la répartition des coûts, afin de permettre au collaborateur bénévole d'y participer.

Article 3 : ACTIVITE

En contrepartie, le collaborateur bénévole s'engage à participer pendantsemaines (soit ... jours) sur une période de **18 mois** à compter de la signature de la présente convention, aux activités suivantes au sein des services de la CCHLPP et/ou de l'Association :

- 1-
- 2-
- 3-

Engagement du bénévole :

- fournir les documents nécessaires à la constitution de son dossier,
- procéder à son inscription auprès de l'organisme de formation en temps et en heure au regard de la période d'accueil envisagée ;
- payer directement auprès de l'organisme de formation la part non prise en charge par la CCHLPP
- obtenir le diplôme présenté,
- être présent(e) tous les jours selon les horaires convenus,
- exercer son activité dans le cadre de la mission qui lui est confiée, dans le respect du projet de service et du règlement intérieur de l'établissement d'accueil ;
- inscrire son action dans le respect des interventions des membres de l'équipe, salariés et bénévoles;
- collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle et de complémentarité avec les autres membres de l'équipe, et notamment l'interlocuteur de proximité ;
- agir avec sérieux et régularité dans l'activité choisie ;
- participer aux réunions d'information et aux actions de formation proposées.

Engagement de la CCHLPP et/ou (éventuellement) de l'Association :

- mettre à disposition les locaux et le matériel nécessaire pour permettre au bénévole de mettre en place son activité ;
- assurer la coordination du dispositif par le biais d'un agent référent :
- associer le bénévole à l'organisation et au suivi de l'activité.

Article 4 : REMUNERATION

Le collaborateur bénévole ne prétend à aucune rémunération de la part de la CCHLPP et/ou de l'Association.

Article 5 : REGLEMENTATION

Le collaborateur bénévole s'engage à respecter le règlement intérieur mis en place par la CCHLPP et/ou de l'Association, ainsi que la réglementation du domaine dans lequel il intervient (le cas échéant). En cas de non-respect, l'autorité territoriale de la CCHLPP se réserve le droit de mettre fin à l'intervention du collaborateur bénévole, sans délai.

Article 6 : ASSURANCES

Dans le cadre de son contrat d'assurance, la CCHLPP de Hanau-La Petite Pierre garantit le collaborateur bénévole pour l'ensemble des garanties qui suivent pendant toute la durée de sa collaboration : responsabilité civile, défense – indemnisation de dommages corporels – assistance.

Le collaborateur bénévole justifiera quant à lui de la souscription d'une garantie responsabilité civile.

Article 7 : DUREE

La présente convention prend effet à la date de sa signature et pour la durée précisée à l'article 2 de la présente convention

Article 8 : RESILIATION

En cas de non-respect d'une clause de la présente convention, ou pour tout motif tiré de l'intérêt général, l'autorité territoriale se réserve le droit de mettre fin sans préavis et par lettre simple notifiée au collaborateur, à la présente convention.

Dans ce cadre, la CCHLPP demandera le remboursement des sommes engagées au prorata des jours de travail non effectués par le bénévole.

Fait à le

L'autorité territoriale
(Nom, prénom)

(Eventuellement)
Le (la) Président(e) de l'Association
(Nom, prénom)

Le collaborateur bénévole
(Nom, prénom)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

COLLABORATEUR OCCASIONNEL

Annexe à la convention d'accueil

ETAT CIVIL ET SITUATION PERSONNELLE DU COLLABORATEUR BENEVOLE

Nom :Prénom(s) :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale :

Adresse personnelle :

ATTESTATION DE BENEVOLAT :

Je soussigné(e) :

Certifie sur l'honneur être accueilli(e) au sein des services de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et/ou de l'Association dans le cadre d'une collaboration bénévole, comme cela est stipulé dans la convention d'accueil.

Certifie sur l'honneur

- Disposer d'une couverture sociale et d'avoir transmis une copie de la carte vitale ou attestation à la CCHLPP,
- Avoir transmis à la CCHLPP une copie de la carte d'identité
- Avoir transmis à la CCHLPP une copie du permis de conduire (le cas échéant)
- Avoir transmis à la CCHLPP une attestation de vaccination à jour
- Disposer d'une garantie responsabilité civile et d'avoir transmis une copie de l'attestation à la CCHLPP,
- Avoir fait la demande du bulletin n°3 du casier judiciaire et d'en avoir transmis une copie à la CCHLPP,
- Avoir transmis à la CCHLPP une autorisation parentale de travailler si le collaborateur a moins de 18 ans
- Avoir fait la demande du bulletin n°3 du casier judiciaire et d'en avoir transmis une copie à la CCHLPP,
- De disposer de la qualification requise (mentionner le nom du diplôme exigé, le cas échéant) et d'en avoir transmis une copie à la CCHLPP,
- Avoir complété et remis au service « Ressources Humaines » la fiche de renseignement dûment complétée

Fait à

Le

L'autorité territoriale
(Nom, prénom)

Le collaborateur bénévole
(Nom, prénom)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

FICHE DE RENSEIGNEMENT PRISE EN CHARGE BAFA/BAFD

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Formations suivies par le bénévole :

Situation actuelle du bénévole :

Formation souhaitée :

Coût de la formation :

Organisme de formation :

Dates de formation :

Disponibilités du bénévole pour les actions de bénévolat :

- Mercredis
- Petites Vacances
- Eté
- Autre, à préciser _____

Personne rencontrée le :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

FICHE D'ÉVALUATION DU BÉNEVOLE BAFA / BAFD

Nom du référent :

Service de la CCHLPP / Association :

Tel :

Email :

Nom du bénévole :

Veillez répondre aux questions suivantes en cochant la case qui correspond à votre avis et éventuellement en rajoutant un commentaire :

PONCTUALITE AU TRAVAIL

Le bénévole respecte-t-il les horaires de travail définis ? OUI NON

Est-il ponctuel ? OUI NON

Commentaires :

INTEGRATION DANS L'ENTREPRISE

Le bénévole a-t-il cherché dès le début à nouer des connaissances ? OUI NON

Cherche-t-il à communiquer avec les autres ? OUI NON

D'après vous, est-il déjà bien intégré parmi les membres de votre service ? OUI NON

Commentaires :

TRAVAIL

Est-il intéressé par son travail ? OUI NON

S'est-il préoccupé du fonctionnement de la structure ? : OUI NON

Le travail fournit est-il satisfaisant ? OUI NON

Respecte-t-il les délais ? OUI NON

Commentaires :

COMPETENCES

Possède-t-il les compétences nécessaires pour son travail ? OUI NON

A-t-il eu besoin d'apprendre une nouvelle technique ou un nouveau logiciel ? OUI NON

Si oui, a-t-il montré sa capacité à apprendre ? OUI NON

Cherche-t-il à améliorer ses compétences dans certains domaines ? OUI NON

Est-il autonome ? OUI NON

Cherche-t-il à aider les autres ? OUI NON

Commentaires :

EVALUATION GLOBALE

Etes-vous globalement satisfait du bénévole ? OUI NON

Quels sont d'après vous les points forts et les points faibles du bénévole ?

Signature du référent :

Signature du bénévole :